

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1530

Artikel: Complément à l'article Concurrence malsaine, DP 1529.
Autor: Bossy, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008719>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les régions du changement

**Le canton de Vaud a une nouvelle Constitution.
La lecture géographique du vote montre
l'absence des clivages traditionnels.**

Dans le vote sur la Constitution vaudoise, la géographie du non explique en partie les raisons du oui. On attendait une opposition entre les rives lémaniques et ce que l'on désigne, de manière dépréciative, comme l'arrière-pays.

En fait trois des districts opposants sont situés dans la grande périphérie lausannoise: Aubonne, Lavaux et Moudon. Ils sont les déversoirs des surplus de population de la capitale et en retour, cette proximité, et les facilités de communication favorisent les démantèlements d'équipements lourds, ainsi l'hôpital à Moudon ou le service de chirurgie de celui de Lavaux. Perte d'identité par l'afflux d'une population nouvelle, dilution dans le grand

Lausanne et l'impression que la nouvelle constitution va accentuer ce phénomène.

Les trois autres districts du non, La Vallée, le Pays-d'en-Haut et Aigle sont en partie ou en totalité montagnards. Les communes d'altitude ont dit non, parfois massivement. Leysin fait exception, mais son sort est entièrement suspendu à celui de l'État et de la BCV qui font survivre la station au prix d'un gouffre financier. Le risque n'est pas celui de la perte d'identité, mais celui de l'éloignement et de la marginalisation au profit de la région lausannoise

Identité et changement

D'autres lectures peuvent être faites. Les communes viticoles de Lavaux et d'Aigle

ont aussi dit non. Pendant longtemps, les vigneronns ont constitué une sorte d'aristocratie vaudoise, très protégée et disposant d'une grande influence. Aujourd'hui, la concurrence étrangère pousse les prix vers le bas, l'administration subventionne le remplacement du Chasselas et il y a belle lurette qu'aucun politicien d'envergure n'est sorti de leurs rangs. La situation d'une profession en repli ne pousse pas aux audaces constitutionnelles.

Ce sont les régions sûres de leur position et de leur identité, quelle que soit la conjoncture du moment, qui ont voté pour le oui et leur situation sur les rives du Léman ou dans l'arrière-pays n'y a rien changé. Pour accepter le changement, il faut savoir qui l'on est. *jg*

Genève

La guerre du logement reprend

A Genève, la pénurie de logements atteint un niveau inquiétant. La crise économique des années nonante avait contribué à détendre la situation. Mais durant cette période, tous les projets dont la réalisation serait aujourd'hui bienvenue ont été bloqués à coups de référendums par l'extrême gauche et les Verts. Et Genève paie aujourd'hui le prix de cet immobilisme.

Au lieu de réagir de manière constructive, la droite dure, menée par Mark Muller, responsable de la Chambre immobilière et Christian Grobet, ancien conseiller d'État se livrent à une guérilla stérile sur le terrain législatif. Cette gesticulation, typique

de la vie politique genevoise, serait sans importance si elle ne paralysait pas le développement du parc immobilier. La droite, pour en améliorer l'attractivité financière, ne jure que par une réduction de la protection des locataires; alors qu'à gauche, on propose d'intégrer dans la Constitution tout le dispositif légal de cette protection. Et finalement cette guéguerre, quel qu'en soit le vainqueur, ne mettra pas un logement supplémentaire sur le marché.

Fondamentalement, la meilleure défense des locataires réside dans une offre suffisante de logements, ce que l'extrême gauche refuse de comprendre, préférant

capitaliser électoralement sur la population logée. Quant à la droite, elle semble ignorer le fort attachement des Genevois aux mesures de protection des locataires et de l'environnement exprimé à travers de nombreuses votations populaires.

La seule issue à cette situation de blocage passe par un compromis entre l'intérêt des investisseurs et celui des locataires, entre la protection de l'environnement et le besoin de logements. De manière à ce que des terrains constructibles, un bien actuellement rare à Genève, soient mis à disposition. Pour que la raison l'emporte, l'effort conjugué de la gauche socialiste et des bourgeois

modérés s'avère indispensable. A défaut, la crise s'aggraverait encore jusqu'au point où l'opinion publique excédée accepterait n'importe quelle construction n'importe où. *cb*

Complément à l'article *Concurrence malsaine*, DP 1529.

Dans le canton de Genève les conventions collectives obligent les entreprises, qui concourent pour les marchés publics, à prendre en charge les frais de déplacement. En effet l'Etat conclut des contrats seulement avec les sociétés qui ont signé ces conventions ou qui acceptent les contrôles de ses services et des syndicats. *cb*